

Agir pour la préservation de la ressource en eau
Préconisations aux adhérents
Juin 2023

Contexte

Pendant l'été 2022, 93 départements français ont dépassé le seuil de « vigilance » pour le risque de sécheresse et 78 ont été déclarés en « crise ». Plus de 1 000 communes ont été soumises à une rupture d'approvisionnement en eau potable¹, dont 343 qui ont dû s'approvisionner par camions et 196 qui ont distribué des bouteilles à la population.

Une sécheresse record a perduré pendant l'automne 2022 et le début de l'hiver 2023, conduisant à ce que 68% des niveaux des nappes phréatiques restent sous les normales mensuelles au 1^{er} mai 2023², avec de nombreux secteurs affichant des niveaux bas à très bas, même si les précipitations de mars et d'avril ont engendré des épisodes de recharge bénéfique sur une partie du territoire.

C'est dans ce contexte qu'Emmanuel Macron a présenté le 30 mars dernier un « [Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau](#) » et qu'a été mis à jour en mai le « [Guide circulaire de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse](#) » à destination des services chargés de leur prescription.

Si une extrême attention est de mise à la veille de l'été 2023³, le dérèglement climatique va entraîner de façon certaine des tensions durables et croissantes sur la disponibilité et la qualité de la ressource en eau. C'est donc en profondeur que notre gestion individuelle et collective de l'eau doit être modifiée, pour « organiser la sobriété des usages », « optimiser la disponibilité de la ressource » et « préserver la qualité de l'eau », selon les trois axes du plan gouvernemental.

La gestion de l'eau est un enjeu écologique, sanitaire et économique, qui requiert l'engagement et la collaboration de tous. Aussi, bien que le spectacle vivant ne soit pas au premier rang des prélèvements, de la consommation et de la pollution de l'eau, il s'inscrit nécessairement dans ce mouvement d'ensemble.

Le PRODISS invite par conséquent l'ensemble de ses adhérents à poursuivre ou à mettre en œuvre les actions de sobriété hydrique et de préservation de la qualité de l'eau propres à leur activité, et notamment toutes les actions possibles parmi les suivantes.

Sobriété des usages et optimisation de la disponibilité de la ressource

A – CONSOMMATION DIRECTE

1. Mesure et suivi de la consommation

- instauration d'un suivi systématique et régulier des données de consommation d'eau ;
- augmentation de la fréquence de relevé du compteur d'eau, et installation des sous-compteurs dans les équipements de grande taille, pour repérer les éventuels excès de consommation et par exemple déceler rapidement les risques de fuite pour les réduire.

2. Recherche et réduction des fuites

En France, les pertes annuelles par fuite représentent près de 937 millions de m³, l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 18 millions d'habitants⁴.

3. Vérification de la pression de l'eau des infrastructures

Avec une pression de 3 bars, le débit d'eau est d'environ 17 litres par minute, tandis qu'une pression de 5 bars entraîne un débit de 24 litres par minute.⁵

4. Pour les lieux disposant de pelouses d'agrément ou à usage sportif

- choix des horaires d'arrosage et des modalités techniques les moins consommateurs d'eau, selon la surface et le cas échéant le ou les sports pratiqué(s) ;
- utilisation d'eau non potable pour l'arrosage ;
- la pelouse synthétique⁶ permet de réduire le nombre d'arrosages annuels par rapport à une pelouse naturelle (arrosage uniquement en cas de match).

5. Pour les sanitaires

- installation de robinets avec arrêt automatique, comme des boutons poussoirs avec juste réglage du temps d'écoulement ou des robinets à détection infra rouge (un robinet qui goutte, c'est jusqu'à 5 litres gaspillés par heure, soit 120 litres par jour et par robinet⁷) ;
- installation de « mouseurs » sur les robinets (ils réduisent le débit de 30 % à 50 %⁸) ;
- choix d'un mécanisme de chasse d'eau avec double poussoir pour offrir la possibilité d'un débit réduit ;
- choix de réservoirs de chasse d'eau de taille réduite ;
- installation de réservoirs de chasse d'eau avec lave-mains intégrés ;
- en festivals choix de sanitaires les moins consommateurs d'eau :
 - technologie par aspiration (les toilettes à dépression fonctionnent avec 1,2 litre d'eau par rinçage, ce qui correspond à une économie de 87% par rapport à une chasse de 9 litres⁹)
 - toilettes sèches
 - urinoirE féminine (fonctionnement sans chasse d'eau avec ergonomie de cuvette permettant une évacuation en continu vers la cuve).

6. Récupération et réutilisation d'eau

- eaux pluviales (hors consommation alimentaire et hygiène corporelle)¹⁰ ;
- eau potable non consommée dans les bars, le catering ou les espaces dédiés à la restauration du public.

7. **Ne rafraichir le public** par aspersion ou par l'installation de jeux d'eau qu'en cas de situation comportant un risque pour la santé, et en privilégiant les dispositifs à faible débit comme les brumisateurs.

8. Limiter ou proscrire l'usage de l'eau dans les scénographies (murs d'eau, bassins, etc.).

09. Choisir des machines de nettoyage à faible consommation d'eau et adapter ses usages

Pour les surfaces, le linge et la vaisselle.

Le choix d'un lave-linge A+++, la sélection de programmes Eco ou Standard, et un bon remplissage du tambour peut entraîner une baisse de 22% de la consommation d'eau annuelle¹¹.

10. Envisager d'externaliser l'entretien des costumes, du linge de table et de la vaisselle

Quand cela permet de favoriser l'utilisation de machines de nettoyage à faible consommation d'eau et l'optimisation des volumes nettoyés par cycle de lavage.

La consommation en eau d'une machine à laver la vaisselle domestique est de 10 à 20 litres par cycle¹² contre jusqu'à 2,5 à 3 litres pour un équipement professionnel¹³.

B - CONSOMMATION INDIRECTE

11. **Tenir compte des variations de consommation d'eau** selon le type, la variété, l'origine et le mode de production et de transformation des **produits alimentaires**. Le passage à une alimentation durable pourrait entraîner une réduction allant jusqu'à 20 % de l'utilisation des ressources en eau pour la production alimentaire par rapport aux régimes alimentaires actuels¹⁴.

12. **Réduire l'usage de papier et choisir un papier responsable** en se référant aux écolabels qui valident les démarches de protection de l'eau et de l'air, et l'utilisation de fibres recyclées ou issues de bois gérées durablement. 500 litres d'eau seraient nécessaires pour fabriquer un kilogramme de papier non recyclé¹⁵, soit 2,5 litres pour une feuille A4 80 grammes.

Préservation de la qualité de l'eau

En 2019 seulement 43% des eaux de surface étaient en bon état écologique¹⁶. Outre l'impact de la pollution des eaux sur la faune et la flore, la qualité de la ressource en eau est étroitement liée à la quantité d'eau réellement disponible pour certains usages, notamment la production d'eau potable. Une centaine de captages ferment par an pour cause de pollution.¹⁷

14. Choix de produits d'entretien respectueux de l'environnement

Sur 1600 sites de rivières françaises, 95% présentaient en 2019 des concentrations de résidus de détergents dépassant les seuils d'impact sur la biodiversité.¹⁸

15. Privilégier des produits alimentaires issus d'une production agricole n'ayant pas recours aux pesticides

En 2017, des pesticides sont retrouvés dans 80 % des masses d'eaux souterraines, avec environ un quart d'entre elles dépassant le seuil réglementaire.¹⁹ Dans un rapport de mars 2023, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale (ANSES) a révélé la présence de résidus d'un fongicide interdit depuis 2020 dans un échantillon d'eau potable sur deux parmi les prélèvements de contrôle effectués²⁰.

16. Réduire les déchets et supprimer les plastiques à usage unique

La pollution marine par les plastiques, en particulier, a été multipliée par dix depuis 1980, affectant au moins 267 espèces²¹ d'une part, et limitant la capacité des océans à réguler le climat d'autre part²².

Appel à la mobilisation des acteurs

En tant que signataires de la *Charte des adhérents du PRODISS pour un spectacle vivant durable et responsable*, nous souhaitons faire évoluer nos modalités de production, de diffusion et d'accueil des spectacles et avons affirmé la nécessité du dialogue entre nos différents métiers, comme avec les salariés, les artistes, le public, les fournisseurs, les prestataires, et les partenaires publics ou privés.

Nos efforts de sobriété hydrique et de préservation de la qualité de l'eau ne sauraient trouver leur pleine efficacité sans la coopération de nos publics et de nos partenaires, dont nous attendons qu'ils tiennent compte des dispositifs que nous mettons en place, qu'ils nous apportent leur soutien, et qu'ils partagent leurs propres démarches de sobriété pour que nous progressions ensemble.

Sources complémentaires

Niveaux d'alerte liés à la sécheresse

Les préfets peuvent prendre des mesures exceptionnelles, graduelles et temporaires de limitation ou de suspension des usages de l'eau non prioritaires selon 4 niveaux de gravité :

- Vigilance : niveau de sensibilisation, inciter à économiser l'eau ;
- Alerte : premier niveau de restriction, réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques, restrictions en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures ;
- Alerte renforcée : restrictions renforcées par rapport au niveau « Alerte » ;
- Crise : niveau déclenché pour préserver les usages prioritaires, interdiction des prélèvements en eau pour l'agriculture (totale ou partielle), pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics.

Sites à consulter

- [Page « Sécheresse »](#) du site du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;
- Carte des arrêtés de restriction d'eau : [Propluvia](#).

Cadre réglementaire relatif au dispositif de gestion de la sécheresse

- [Décret n° 2021-795 du 23 juin 2021](#) relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse
- [Instruction du 16 mai 2023](#) relative à la gestion de la sécheresse

- [Instruction du 27 juillet 2021](#) relative à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse hydrologique.
- [Guide circulaire de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse](#)

Notes

- ¹ Gouvernement, Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, 2023
- ² Bureau de Recherches Géologiques et Minières, [Nappes d'eau souterraine au 1^e mai 2023 et risques de sécheresse estivale](#), 2023
- ³ Au 30 mai l'état des arrêtés de limitation des usages de l'eau publié sur le site « Propluvia », du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, recense 24 départements en « vigilance », 6 en « alerte », 13 en « alerte renforcée », et 5 en « crise ».
- ⁴ Office français de la Biodiversité, [Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, Panorama des services et de leur performance](#), 2020
- ⁵ EDF, [Pression de l'eau trop forte dans un robinet, que faire ?](#), 2021
- ⁶ À noter : le gazon synthétique peut toutefois contribuer à la diffusion de microplastiques dans l'environnement.
- ⁷ ADEME, [Economies d'énergie, Sécheresse : comment économiser l'eau ?](#), 2022
- ⁸ ADEME, [Astuces pour économiser l'eau à la maison et alléger ses factures](#), 2023
- ⁹ Bruxelles Environnement, [Toilettes à dépression, Guide Bâtiment durable](#)
- ¹⁰ [Arrêté du 21 août 2008](#) relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments et [point sur la réglementation](#).
- ¹¹ ADEME, TNS Sofres, 2015, [Étude Usage Lavage Domestique](#)
- ¹² Kelwatt, [Consommation en eau du lave-vaisselle : faut-il privilégier le lavage à la main ?](#), 2022
- ¹³ Horeca, [Lave-vaisselle professionnel ou plonge : qui est le plus économique ?](#), 2020
- ¹⁴ « Options for keeping the food system within environmental limits », Springmann et al., 2018, cite par UNESCO, [Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2021](#)
- ¹⁵ [Eaufrance](#), d'après [CNRS](#)
- ¹⁶ Eaufrance, [Synthèse 2019 des états des lieux des bassins](#), 2022
- ¹⁷ Gouvernement, Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, 2023
- ¹⁸ INERIS et OFB, [Polluants chimiques dans les milieux aquatiques : l'Ineris et l'OFB publient les résultats de la surveillance de nouvelles substances à l'échelle nationale](#), 2021
- ¹⁹ INSERM, [Pesticides et effets sur la santé](#), 2021
- ²⁰ Anses, [Campagne nationale de mesure de l'occurrence de composés émergents dans les eaux destinées à la consommation humaine](#), 2022
- ²¹ IPBES, [Le rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques](#), 2019
- ²² No Plastic in my Sea, [Plastique et climat : quels liens entre plastique, pollution plastique et risque climatique ?](#), 2022